

Calculer le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Compléter le formulaire

1. Sélectionnez le menu **Déclarations > Fiscales > Données complémentaires**
2. Dans la liste des formulaires de la colonne de gauche, cliquez sur **Déclarations et tableaux supplémentaires**, puis sur **2079 - BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique**.
3. Le document s'affiche sur la droite. Seules les zones vertes sont saisissables manuellement. Complétez les champs du formulaire.

Cochez la case qui correspond au contexte de votre dossier pour activer les calculs adéquats.

* Déclaration > Données complémentaires des déclarations fiscales

Fiches

Comptabilité informatisée
Examen de conformité fiscale
Déclaration 2065
Déclaration 2065 bis
2067 - Relevé de frais généraux
2067 bis - Relevé de frais déductibles liés à de...
2054 bis - Ecarts de réévaluation sur immobil...
2039 Report en arrière des déficits
2069-RCI Réduction et crédits d'impôt de l'exe...
2069-A Crédit d'impôt Recherche
2069-A Annexe
2069-FA Crédit Impôt Famille
2069-M-FC Crédit Mécatat
2079-FCE-RC Crédit Impôt formation des dirig...
2079-BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agricult...
DECLLOYER Mise à jour permanente des loyers...

Précédent Suivant Sauvegarder

I - CHAMP D'APPLICATION

Montant total des recettes de l'entreprise	1	175 287,90
% de recettes provenant d'activités ayant fait l'objet d'une certification en agriculture biologique	2	40,00 %
Nombre d'hectares exploités selon le mode de production biologique	3	53,25

II - DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

A - Cas général

1er cas : Entreprises ne bénéficiant ni d'une aide à la conversion à l'agriculture biologique, ni d'une aide au maintien de l'agriculture biologique

Montant du crédit d'impôt	4	3 500,00
Quote-part de crédit d'impôt pour la production biologique résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 36)	5	16 665,00
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 4 + ligne 5)	6	20 165,00
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise	7	25 000,00
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 6 + ligne 7)	8	45 165,00
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement (ligne 9a ou 9b) :		
<input type="checkbox"/> En cas d'application du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 (secteur de l'agriculture) • Si le montant de la ligne 7 est égal à 20 000 €, reporter à la ligne 9a • Si le montant de la ligne 8 est inférieur à 20 000 €, reporter à la ligne 9a le montant déterminé ligne 6 • Si le montant de la ligne 8 est supérieur à 20 000 €, le montant à reporter ligne 9a est égal à (20 000 € - ligne 7)	9a	25 500,00
<input type="checkbox"/> En cas d'application du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 (secteur de la pêche et aquaculture)		


Cliquez sur **Sauvegarder** pour enregistrer les données du formulaire.

Éditer le formulaire


1. Sélectionnez **États > Financiers > Fiscalité**
2. Dans la liste des documents cliquez sur **2079 - BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique**

Etats > Financiers > Fiscalité > 2079-BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

196.18 %


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 (Article 244 quater L du code général des impôts)

N° 2079-BIO-SD (2021)

 N° 12657*15
 Formulaire obligatoire
 Art 49 septies ZB bis de l'annexe III au CGI

Au titre de l'année, 2021.....¹

Dénomination de l'entreprise	SA QASVBICRNIS	
Adresse	10 Quai du dossier QASVBICRNIS 69400 LIMAS	
N° SIREN	0 7 9 5 5 5 4 2 1	Exercice clos le 31/12/2021
Nom et adresse personnelle de l'exploitant <i>(pour les entreprises individuelles)</i>	SA QASVBICRNIS 69400 LIMAS	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	N° SIREN :
Adresse	

I - CHAMP D'APPLICATION



Ce formulaire n'est pas dématérialisable (non prévu par l'administration).